

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française

SEANCE DU 13 Avril 2021

convocation du 07/04/2021

Présidente : Mme Laurence DUVAL, Maire

Présents : Mesdames Laurence DUVAL, Agnès SERGENT, Carine SOROKA, Séverine PLANTÉ, Maud CADARIO
Messieurs : Michel TRONEL, Francis VALLET-DUCLOS, MULOT Dominique, Jean GRUMIAUX, Gilles BREANT, René GOBEAUT, Vincent SORET

Absent excusé : Cyrille DESORMEAUX qui donne pouvoir à Mr Michel TRONEL
Christophe LEROUX qui donne pouvoir à Mr VALLET-DUCLOS Francis
Pauline DUPONT qui donne pouvoir à Mme Laurence DUVAL

Secrétaire de séance : Jean GRUMIAUX

La réunion a eu lieu à la salle polyvalente - La Séance est ouverte à 20h30

1- Avis du conseil municipal sur le pacte de gouvernance de la communauté de communes du Pays du Neubourg :

La loi d'orientation des mobilités du 24 décembre 2019 a redéfini l'organisation territoriale de la compétence mobilité en la structurant autour de deux échelles, l'échelle locale et l'échelle régionale.

- Concernant l'échelle régionale, la région Normandie est d'ores et déjà compétente au titre d'Autorité Organisatrice des Mobilités Régionales (AOMR).
- Concernant l'échelle locale, il est proposé à chaque intercommunalité de devenir compétente au titre d'Autorité Organisatrice des Mobilités Locales (AOML), avec pour objectif de supprimer les zones blanches de la mobilité : de nombreux territoires, comme le Pays du Neubourg, n'ont pas actuellement d'autorité compétente pour organiser ou coordonner des services de mobilité.

Les intercommunalités ont eu jusqu'au 31 mars 2021 pour se positionner sur le transfert de cette compétence « mobilité ». Transfert effectif au 1^{er} juillet 2021. En l'absence de délibération dans ce délai, il est considéré que l'intercommunalité décide de ne pas prendre cette compétence mobilité.

Cependant à compter du 1^{er} juillet 2021, même si les intercommunalités ne prennent cette compétence, les communes ne pourront plus créer de services mobilité.

Le 30 mars dernier, le conseil communautaire s'est réuni et a décidé de prendre la compétence « mobilité » sans solliciter le transfert des services régionaux.

Les conseils municipaux ont 3 mois à compter de la notification aux maires de la délibération du conseil communautaire portant sur la prise de la compétence « mobilité » pour se positionner sur le transfert de cette compétence au profit de l'intercommunalité. Ce transfert est validé si une majorité qualifiée est atteinte : la moitié des conseils municipaux représentant les 2/3 de la population ou inversement. En l'absence de délibération dans ce délai, il est réputé que le conseil municipal est favorable à ce transfert.

La commune est en accord avec le choix communautaire de prendre la compétence « mobilité » sans solliciter le transfert des services régionaux. Il est donc proposé au conseil municipal d'accepter le transfert à compter du 1^{er} juillet 2021 de la compétence « mobilité » au profit de la communauté de communes Pays du Neubourg.

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil municipal :

- **Approuve** le rapport de présentation ;
- **Accepte** de transférer à la communauté de communes du Pays du Neubourg, la compétence « mobilité », à compter du 1^{er} juillet 2021 ;
- **Dit** que la présente délibération sera notifiée au Président de la communauté de communes Pays du Neubourg ainsi qu'à Monsieur le Préfet de l'Eure.

2- Vote du budget 2021 :

Depuis la réunion de conseil du 3 Avril dernier, nous avons eu les montants des dotations de l'état. Les dépenses n'ont pas évolué.

En fonctionnement :

- le budget prévisionnel de dépenses est de 445 016.49 €

- Les recettes prévisionnelles s'élèvent à 617 898.56 € avec le report de 2020 d'un montant de 200 597.56 €

Soit un solde prévisionnel excédentaire de 172 882.07 €.

En investissement, les dépenses prévues lors de notre dernière réunion de conseil, n'ont pas évoluées.

Elles sont d'un montant de 206 391.65 €.

Les recettes d'investissement prévues s'élèvent à un montant de : 98 157.06€

Soit un solde déficitaire de 108 234.59 €, qui sera pris sur le budget de fonctionnement (pour un montant de 28 234.59 €) pour autofinancer une partie des dépenses et une autre partie sera recouverte par un emprunt prévisionnel de 80 000 €.

Le point sur les emprunts en cours est présenté :

- 200 000 € sur 15 ans : il se termine en 2021
- 85 000 € sur 12 ans : il se termine en 2030.

Compte tenu du virement réalisé de la section de fonctionnement vers la section d'investissement, le budget de fonctionnement fait apparaître un solde excédentaire de 144 647.48 €.

Le budget 2021 est voté à l'unanimité avec :

En fonctionnement un montant total de 617 898.56 € en recettes et dépenses.

En investissement un montant total de 206 391.65 € en recettes et dépenses.

3- Vote des taux d'impositions 2021 :

Madame le Maire informe le conseil que les taux d'imposition de 2021 doivent être votés. Elle précise que le taux de la taxe sur le foncier bâti est modifié du fait de la suppression de la taxe d'habitation, le nouveau taux est l'addition du taux de la commune et celui du département qui est de 20.24 % soit un taux de 33.99 %.

Après discussion il a été décidé d'augmenter les taux d'impositions de 1%, en raison des différents projets d'investissements de la commune.

Après avoir entendu cet exposé le conseil municipal vote les taux suivants :

Rappel des taux de 2020 :

Taxe Foncière (bâti) : 13.75 %

Taxe Foncière (non bâti) : 39.87 %

CFE (Taxe Professionnelle) : 17.47 %

Les taux votés à l'unanimité pour 2021 sont :

Taxe Foncière (bâti) : 34.33 %

Taxe Foncière (non bâti) : 40.27 %

CFE (Taxe Professionnelle) : 17.64 %

4- Questions diverses :

Circulation et travaux :

Des problèmes de vitesse des véhicules ont été constatés sur l'ensemble de la commune.

Le panneau directionnel auprès de l'ancien café a été retiré afin de remettre en état la signalétique.

Le premier fauchage des talus par l'intercommunalité aura lieu début juin à Canappeville.

Ecole : Pendant la période d'école à distance début avril, un local dans l'escalier a été trié et rangé avec le personnel communal et des élus. Le grenier sera également à ranger ultérieurement.

Cimetière : L'installation d'une réserve d'eau au centre du cimetière, près de la croix va être réalisé, et à l'essai un an, le temps de voir si cette solution de 2eme point d'eau est satisfaisante.

Divers :

La proposition faite par mail par l'UMR de l'installation d'une épicerie citoyenne « Monépi » a été évoquée en conseil municipal et en CCAS.

Après prise de renseignements complémentaires, il s'avère que la mise en place de cette épicerie citoyenne soit assez complexe : le premier souci, c'est que nous n'avons pas de local municipal. La 2eme problématique, c'est qu'il ne faut pas que l'on empiète sur les commerçants du petit marché. Enfin fonctionnement sous forme de bénévolat est aussi un paramètre à tenir compte à long terme.

Dates à retenir :

☞ Prochaine réunion de conseil municipal le Lundi 17 mai 2021 à 20h30

La séance est levée à 23h30.